



COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE

Direction générale

Intitulé du poste : Programmateur/trice de la salle de spectacle Calvi-Balagne

Positionnement au sein de l'Organigramme : Rattaché à la Direction Générale des Services

Cadre statutaire accessible :

Catégorie B

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Rédacteur

Rémunération en référence à la grille indiciaire de catégorie B selon l'expérience – Régime indemnitaire selon conditions – Tickets restaurant - Participation employeur à la mutuelle

Conditions d'exercice :

Temps complet 35h annualisé

Moyens mis à disposition : bureau, matériel informatique, téléphone professionnel et véhicule de service pour les déplacements

Contrainte du poste :

Déplacements constants (permis de conduire obligatoire)

Spectacles programmés plutôt le week-end sauf scolaires

Horaires irréguliers, avec amplitude variable, en fonction des obligations du service public

Rythme de travail avec des pics d'activité liés aux projets et à la programmation artistique de l'établissement

Disponibilité à l'égard de l'équipe artistique, technique, administrative

Savoirs souhaités :

-Enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques publiques et domaines techniques du spectacle vivant, du numérique et du cinéma

-Actualités locales, départementales et régionales de la création contemporaine, de la diffusion et des pratiques amateurs,

-Fonctionnement d'un établissement culturel (licence d'entrepreneur du spectacle à obtenir)

-Connaissance des autres établissements culturels et principe de la médiation culturelle

-Dispositifs d'accompagnement et financements des établissements culturels et programmation

-Statut juridique des artistes et intermittents

-Cadre réglementaire de la création, production et diffusion artistique et des droits de la propriété artistique et littéraire intellectuelle, de la production et de la diffusion d'œuvres originales

-Procédures contractuelles de coproduction et de diffusion

Fonctionnement des collectivités et des règles administratives et financières des commandes et de l'achat public de prestations artistiques

Qualités relationnelles importantes

Connaissance de la langue Corse souhaitée

AUTONOMIE, RESPONSABILITE ET RELATIONS :

Définition de la programmation et des projets artistiques dans le cadre des orientations générales de la Communauté de Communes Calvi-Balagne.

Large autonomie dans l'organisation générale de l'établissement, la gestion de l'équipe artistique, la sécurité des personnes et des bâtiments.

Supervision du travail notamment de la régie son et lumière avec des intermittents du spectacle

Relations permanentes avec l'autorité territoriale, ressources humaines, finances, techniques et communication.

Relations suivies avec le ministère de la culture, la Collectivité de Corse, les réseaux professionnels d'enseignement artistique et les salles qui programment, les associations culturelles et amateurs les musées, les artistes créateurs et interprètes, les médias, les sociétés de production.

Missions :

ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE L'ETABLISSEMENT :

1. Repérer les caractéristiques de la demande d'action culturelle et les publics correspondants, de l'accès à l'offre culturelle
2. Formaliser et proposer un projet de développement culturel de l'établissement en cohérence avec les orientations de la collectivité
3. Décliner le projet d'établissement en choix et en programmation artistiques et culturelles
4. Rechercher et mobiliser des partenariats participant à une ouverture et à l'attractivité de l'établissement
5. Négocier, avec la ligne hiérarchique, les moyens de la mise en œuvre
6. Adapter la politique tarifaire en fonction des objectifs et des publics accueillis

PROGRAMMATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE L'ETABLISSEMENT :

1. Concevoir et piloter une saison culturelle
2. Développer la promotion de l'établissement et de sa politique artistique et culturelle (communication avec les médias régionaux, actualisation du site internet et des réseaux sociaux sur la programmation et la communication papier)
3. Rechercher des financements publics et privés
4. Superviser sur les plans financiers, juridique et administratif, les conditions de contractualisation avec les artistes et les prestataires
5. Organiser et assister aux spectacles et assurer la régie de recettes
6. Possibilité de diffusion hors les murs sur le territoire
7. Evaluer les impacts de la programmation et exploiter les résultats de l'évaluation pour les stratégies futures

CREATION, PRODUCTION ET DIFFUSION D'EVENEMENTS ARTISTIQUES :

1. Favoriser l'émergence de projets, de nouvelles pratiques artistiques et la sensibilisation de nouveaux publics à la salle de spectacle
2. Développer l'accueil d'artistes en résidence
3. Mettre en œuvre les productions et assurer le suivi des diffusions
4. Organiser des actions de médiation dans les projets artistiques
5. Assurer une veille culturelle et territoriale sur les créations artistiques
6. Développer et entretenir des réseaux professionnels et favoriser l'accueil de séminaires et locations de la salle de spectacle

Expérience professionnelle souhaitée sur un poste similaire

Contact :

Retour des candidatures (CV et lettre de motivation) par courriel à l'adresse suivante :
rh@cc-calvi-balagne.fr

Ou,

Par voie postale :

A l'attention du Président de la Communauté de Communes Calvi Balagne
4, bis Avenue du Commandant Marche
20260 CALVI

Date limite de réception des candidatures : 30 juin 2023